

& Serviteur. LE CARD. DE NOAILLES. A
Paris le 2. Juin 1717.

I I. Comme le public a intérêt d'être informé des soins que l'on se donne en France pour rétablir le desordre des Finances ; & des expedients qu'on employe à cet effet , je donnerai ici l'extrait des Edits qui ont été rendus en consequence de celui du mois d'Août 1717. (qui se trouve dans le Journal de Novembre dernier, p. 334. dans lequel ceux-ci ne purent avoir place.)

Edict du Roi pour la vente des petits Domaines. Donné à Paris le mois d'Août 1717.

*Edict du Roi
pour les ven-
des des petits
Domaines*

L Oüis &c. L'attention continuelle que Nous donnons au rétablissement de l'Etat, ne laisse aucun lieu de douter du desir extrême que Nous avons depuis nôtre heureux avènement à la Couronne, de retirer les différentes portions de Domaines que le feu Roi a été forcé d'en aliéner, dans la nécessité urgente des fréquentes guerres qui ont troublé la tranquillité de son regne : mais quelque pressante que soit l'obligation dans laquelle Nous Nous trouvons de rétablir cette portion sacrée de Nôtre Couronne , Nous Nous sentons encore plus pressés par le devoir indispensable que Nous Nous ferons toujours de veiller au soulagement de nos peuples, & de leur donner des marques de nôtre tendre affection pour eux. Nous n'éprouvons que trop la difficulté de leur en faire sentir les effets, tant qu'il subsistera une
partie